

Réaménagement du centre-bourg de Sainte-Foy-l'Argentière

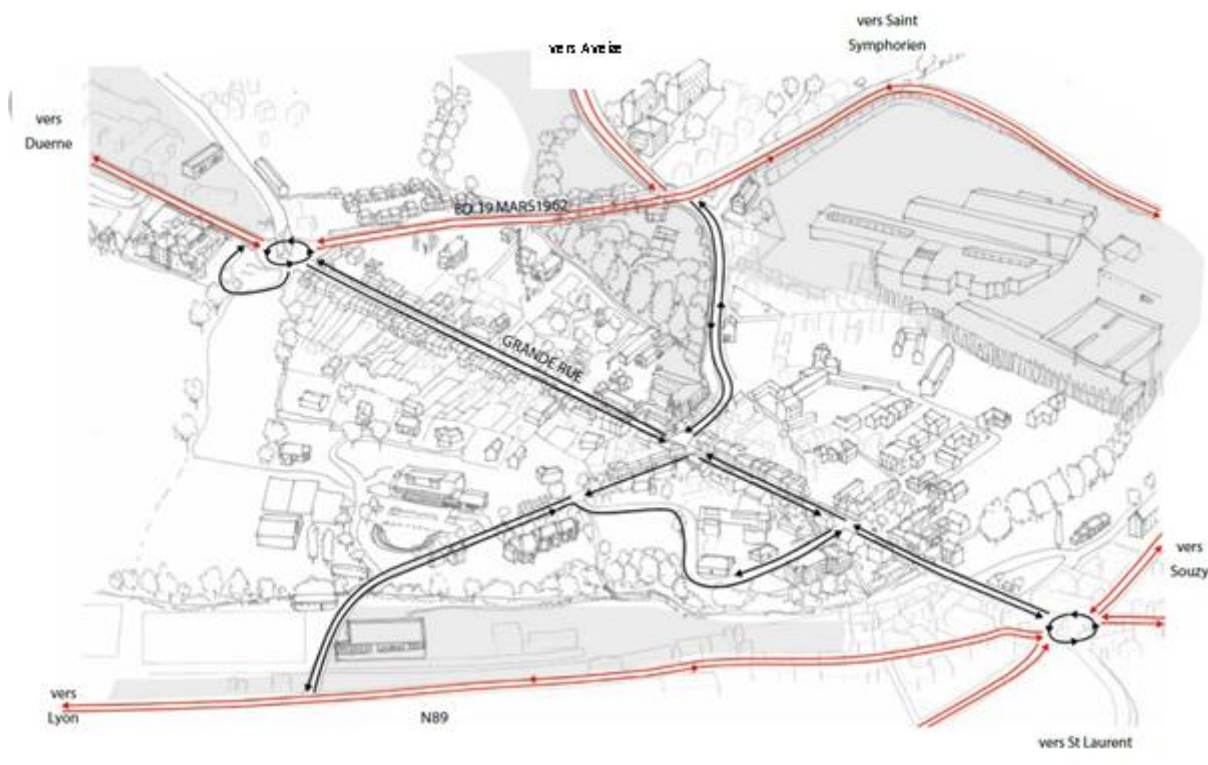
Brevienne – Turdine - Rhône Méditerranée Corse

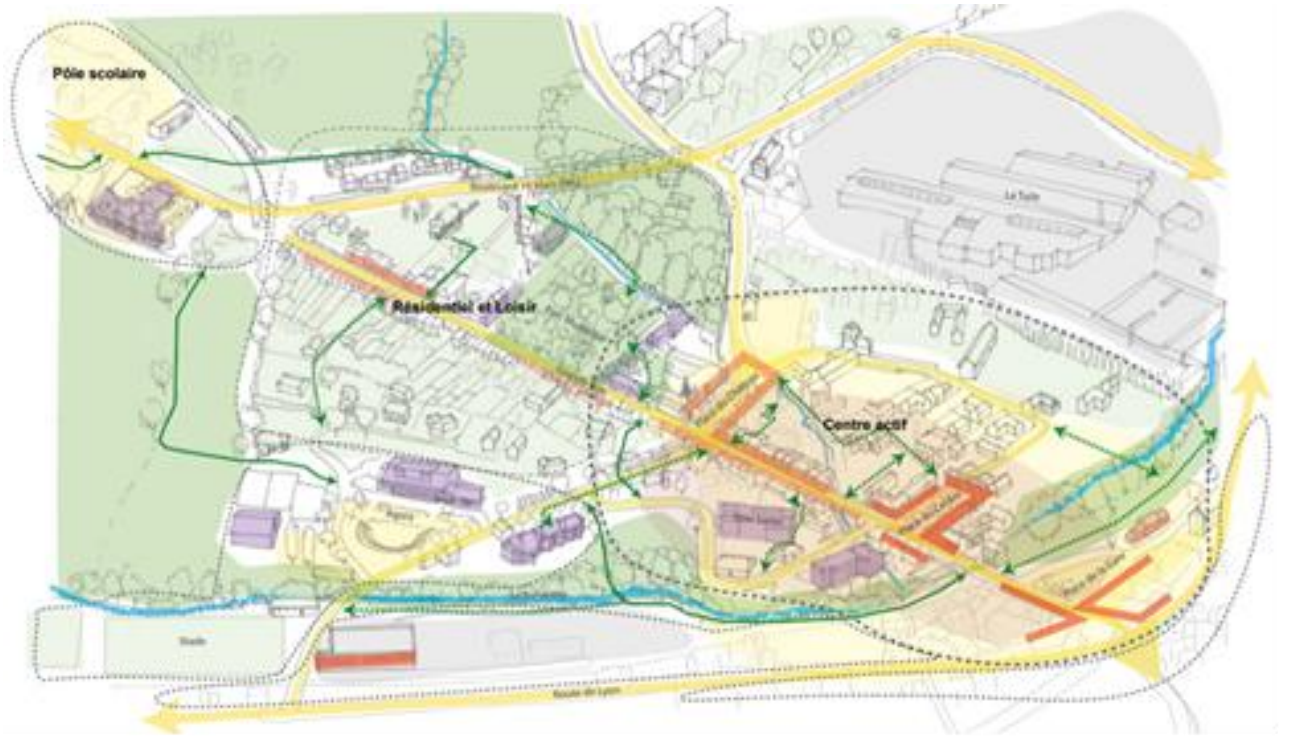
Déconnexion des eaux pluviales du système d'assainissement pour éviter les déversements directs d'eaux usées au milieu naturel

Désimperméabilisation des sols et végétalisation dans un objectif de renaturation du centre-bourg de Sainte-Foy-l'Argentière

1- ILLUSTRATIONS et VISUELS (Photos, cartes...)

Sainte-Foy-l'Argentière présente la particularité d'être un « village-rue ». La Grande Rue est l'axe structurant de la commune, composé de divers espaces publics et opère un rôle de liaison entre les secteurs économiques, résidentiels et scolaires (illustrations suivantes) :





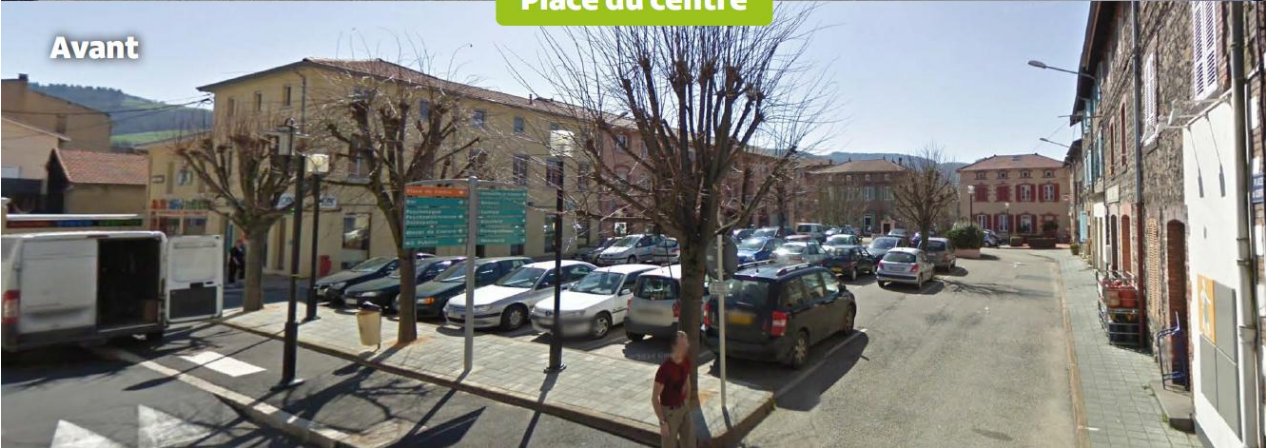
Réalisations - Photos avant/après

Amorce Place de la Gare et entrée de ville



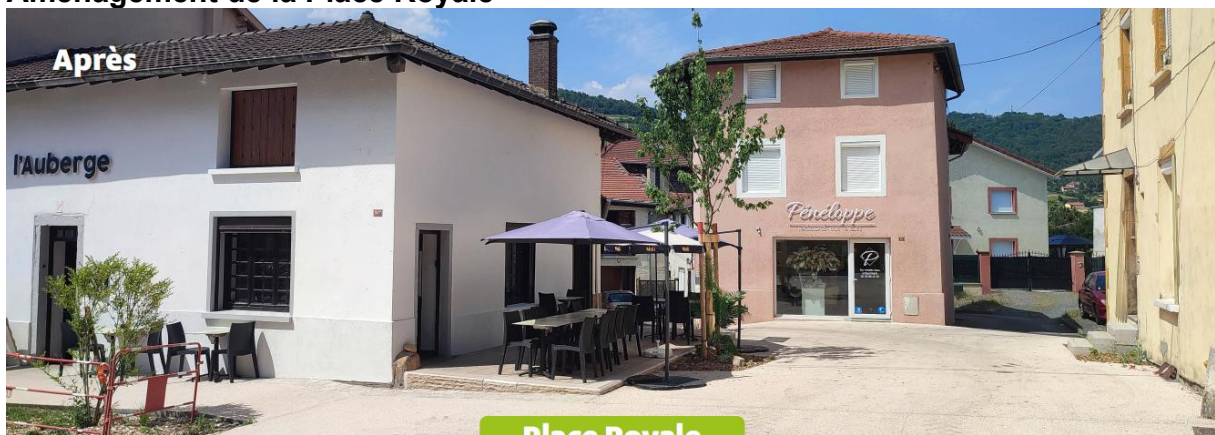


Végétalisation et aménagement de la Place du Centre





Aménagement de la Place Royale



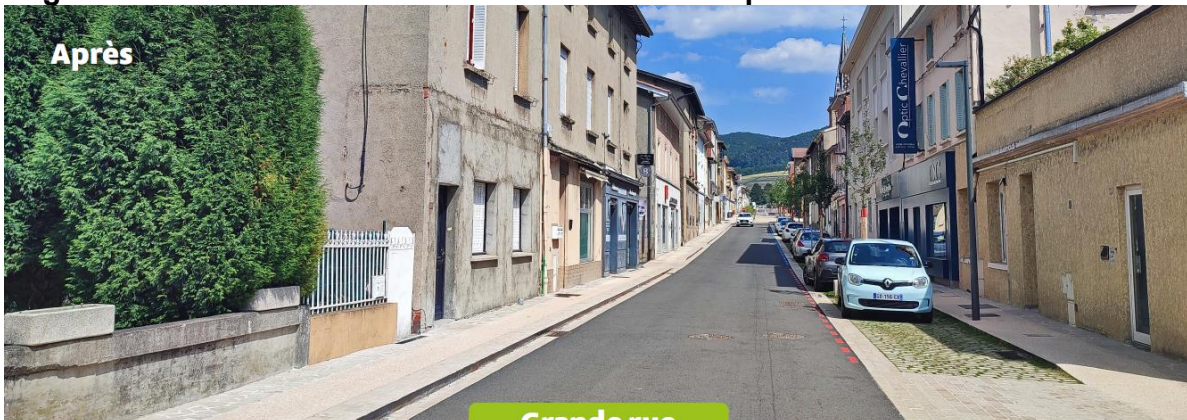
Aménagement du parvis de l'église



Parvis de l'église



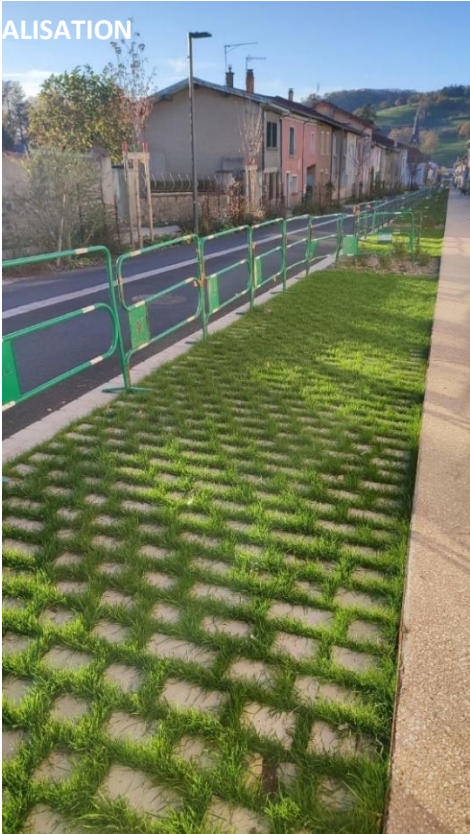
Végétalisation et revêtements de sols infiltrants et perméables – Grande Rue



Grande rue







Aménagement du parc municipal



Parc municipal









Bassin de rétention et noues – Balcons de la Brévenne



2- RESUME DU PROJET

Le projet s'inscrit dans le dispositif national « Petites Villes de Demain » avec un double objectif : mettre aux normes le réseau d'assainissement dans le cadre d'une mise en

conformité (compétence communautaire) et revitaliser le centre-bourg (compétence communale).

Ce projet se distingue par la requalification complète du centre-bourg de Sainte-Foy-l'Argentière, intégrant une gestion durable des eaux pluviales fondée sur leur déconnexion du réseau unitaire, mais également par la végétalisation et la renaturation du centre.

L'eau est infiltrée grâce à des aménagements paysagers — noues, surfaces perméables, fosses plantées, bassins de rétention — ou accompagnée dans la continuité de son parcours jusqu'aux deux cours d'eau : La Brévenne et son affluent le ruisseau de l'Orjolle. Ce projet renforce la résilience du centre-bourg face au changement climatique tout en réintroduisant le végétal au cœur du cadre de vie.

1- Type d'action mise en place (1) :

Type d'action	Principale	Secondaire
Protection d'écosystèmes (avec un outil de protection réglementaire, foncier ou contractuel)		x
Gestion durable	x	
Restauration / Renaturation	x	
Création d'écosystème		x

2- Critères SFN

Défi sociétal (2)	Action mise en place s'appuyant sur le fonctionnement des écosystèmes	Bénéfices pour la biodiversité (espèces/habitats favorisés, abondance/diversité...)
Atténuation et adaptation au changement climatique grâce à la renaturation et la végétalisation des espaces publics	Végétalisation, création de noues paysagères, mise en œuvre de revêtements perméables et drainants, plantation de massifs et d'arbustes 47 600 m² de surface active déconnectée du réseau unitaire	La renaturation a impliqué le retour de la végétation dans un espace urbain très minéral. Ceci crée des micro-habitats pour de nombreuses espèces animales. La végétalisation permet aussi de construire des trames vertes et de renforcer les corridors écologiques. Les arbres plantés contribuent également à une diversité végétale. Par exemple ; de nombreuses grenouilles ont trouvé refuge dans le parc municipal

<p>Mettre fin à la pollution de la rivière Brévenne et ainsi lutter contre la dégradation environnementale et la perte de biodiversité</p>	<p>Mise en place de dispositifs d'infiltration des eaux pluviales afin de les déconnecter des réseaux et d'éviter leur surcharge lors de fortes pluies, réduisant ainsi le risque de pollution</p>	<p>La renaturation et la végétalisation contribuent à restaurer les cycles naturels de l'eau. Les plantes favorisent l'infiltration des eaux de pluie, réduisant ainsi le ruissellement et la pollution des cours d'eau. Cela permet de maintenir des habitats aquatiques plus sains pour les espèces qui y vivent. La mise en séparatif limite la pollution des cours d'eau par la réduction des déversements des déversoirs d'orage</p>
<p>Développement socio-économique grâce à l'amélioration du cadre de vie et des espaces publics, gage d'une meilleure attractivité du centre-bourg</p>	<p>Végétalisation des espaces publics sur l'ensemble de la Grande Rue et la Place du Centre. Renaturation du parc municipal afin d'en faire un lieu de détente, de convivialité et de renforcement du lien social</p>	
<p>Préservation et amélioration de la santé humaine</p>	<p>Végétalisation et renaturation</p>	<p>La végétalisation des espaces contribue à améliorer la qualité de l'air en capturant le dioxyde de carbone et en libérant de l'oxygène. De plus, la végétation urbaine réduit l'effet d'îlot de chaleur urbain en rafraîchissant l'air et en abaissant la température ambiante. Ceci crée des conditions plus favorables à certaines espèces sensibles à la chaleur</p> <p>Les espaces végétalisés, tels que les parcs urbains et les jardins, agissent comme des filtres naturels</p>

		contre la pollution de l'air et des sols. Cela améliore non seulement la santé des humains, mais aussi celle de la faune, en réduisant les impacts de la pollution sur les espèces
--	--	--

Si plusieurs défis sociétaux, les classer (dans la mesure du possible par ordre d'importance)



(2) Pour

3- PORTEURS DE PROJET (Qualité)

1- Porteur de projet / contact

Porteurs de projet :

Communauté de communes des Monts du Lyonnais et commune de Sainte-Foy-l'Argentière

CCMDL
Château de Pluvy
790, Allée de Pluvy
69590 POMEYS

Commune de Sainte-Foy-l'Argentière
18, Impasse de la Mairie
69610 Sainte-Foy-l'Argentière

Contacts :

Contact technique/administratif	Structure	NOM	Prénom	Fonction	Adresse mail	tél
Administratif	CCMDL	GUINAND	Myriam	Cheffe de projet	myriam.guinand@cc-mdl.fr	0472662413

2- Partenaires du projet (techniques, scientifiques, financiers, autres (à préciser))

Partenaires financiers et techniques : Agence de l'Eau RMC, Etat, Région, Département, CCMDL, concessionnaires réseaux

Bureaux d'études et Maitre d'œuvre : Atelier A. GARDONI, BE SOTREC, BE REALITES ENVIRONNEMENT

4- PRESENTATION DU SITE

- 1- Nom du site et localisation (+ code INSEE de la commune en vue de la cartographie des projets)

Aménagement de l'ensemble du centre-bourg de Sainte-Foy-l'Argentière (code INSEE : 69201) : Grande Rue, amorce Place de la Gare, Place du Centre, parvis Eglise, Place Royale, Parc Municipal, parvis Mairie.



- 2- Type de milieu

Rural	x
Urbain	x
Littoral	
Montagne	
Agricole	
Forestier	
Aquatique et humide	
Marin	
Autre (précisez)	

- 3- Description du site

L'ensemble des travaux s'étend sur une superficie de près de 5 hectares, et principalement dans le centre-bourg de Sainte-Foy-l'Argentière. Les travaux s'étendent sur l'ensemble de la Grande Rue, l'amorce de la Place de la Gare, la Place du Centre et la Place Royale dans leur totalité, les parvis de l'église et de la Mairie, ainsi que l'intégralité du parc municipal.

Les principes d'aménagement retenus dans le cadre de ce projet d'aménagement sont :

- valoriser l'axe de la Grande Rue,
- améliorer la sécurité et la circulation,
- favoriser les modes actifs dans le partage de la voirie,
- planter et lutter contre les îlots de chaleur,
- créer des atmosphères spécifiques pour chaque séquence.

L'ensemble de ces objectifs devant intégrer une gestion alternative des eaux pluviales en surface.



Le schéma ci-après illustre les différents aménagements perméables intégrés au projet : sols drainants, zones engazonnées, massifs et frontages plantés, ainsi que les stationnements végétalisés.



Au-delà de la requalification de la Grande Rue, de la Place du Centre et des espaces publics, le parc municipal intègre une gestion alternative des eaux pluviales grâce à l'aménagement de jardins de pluie et de noues paysagères.



- 4- Enjeux environnementaux du site (espèces protégées, habitats naturels particuliers, services écosystémiques, sites RAMSAR, sites NATURA 2000 etc.)

Le site d'intervention étant en milieu urbain, il n'est identifié dans aucune catégorie d'espaces naturels remarquables mais le projet consiste en la renaturation d'un centre bourg.

5- Contexte socio-économique du site (enjeux sociaux, économiques, urbains...)

Ces travaux d'aménagement s'inscrivent dans un contexte de perte de dynamisme du centre-bourg, marqué par plusieurs indicateurs préoccupants tels que la vacance commerciale, l'accroissement du nombre de logements vacants ou potentiellement indignes/insalubres. Face à ce constat, les services de l'État ont soutenu la candidature de la commune de Sainte-Foy-l'Argentière au programme Petites Villes de Demain, afin de lui apporter l'ingénierie nécessaire pour conduire des actions de redynamisation et accompagner les élus dans la transformation du cœur de ville. L'enjeu majeur du projet est de redonner vitalité et attractivité au centre-bourg, pour que Sainte-Foy retrouve son rôle de moteur du développement local et consolide sa fonction de centralité — elle fait en effet partie des quatre centralités identifiées par le SCOT des Monts du Lyonnais. L'ensemble des travaux doit s'inscrire dans une politique de transition écologique et d'adaptation au changement climatique.

Enjeux économiques

Le projet a pour objectif la revitalisation du centre-bourg à travers la requalification des espaces publics, notamment de la Grande Rue, organisée en deux séquences :

- une séquence commerçante, vivante et attractive, où se concentrent les commerces ;
- une séquence résidentielle apaisée, favorisant le confort et la tranquillité des habitants.

L'objectif principal est de redynamiser la partie basse de la Grande Rue, cœur commercial du centre.

Pour cela, le stationnement est repensé pour favoriser la rotation des véhicules (mise en place de places rouges et bleues) et limiter l'occupation longue durée par les riverains.

Les nouveaux aménagements piétons offrent des continuités confortables et sécurisées, incitant les usagers à prolonger leur parcours et à fréquenter l'ensemble des commerces.

La qualité retrouvée de l'espace public a également stimulé l'investissement privé : de nombreux commerçants ont rénové leurs façades, renforçant ainsi l'attractivité et l'identité du centre-ville.

Enjeux sociaux

Le projet place la convivialité et le lien social au cœur de la transformation urbaine.

La création de la nouvelle Place du Centre illustre cette ambition : anciennement simple parking, elle est devenue une véritable place de village, lieu de rencontre et de détente. Les stationnements ont été réorganisés à proximité pour préserver la fonctionnalité du centre tout en libérant l'espace pour les usages piétons.

De même, grâce à son réaménagement, le parc municipal devient un véritable lieu de vie, propice à la détente, aux promenades, aux échanges et à la convivialité.

L'ensemble du projet favorise les mobilités actives grâce à la sécurisation des cheminements et à la mise en place d'une zone de partage 30km/h sur l'ensemble de la Grande Rue. Ces aménagements ont déjà entraîné une évolution visible des comportements, avec davantage de déplacements à pied ou à vélo, témoignant d'une appropriation positive par les habitants.

Place du Centre (avant/après)



Enjeux urbains

Le projet s'appuie sur une vision d'ensemble du centre-bourg, articulée autour d'une mise en scène des ambiances :

- une séquence commerçante animée, vitrine de la vitalité économique ;

- une séquence résidentielle apaisée, propice à la qualité de vie.

La requalification introduit un sens unique descendant sur une partie de la Grande Rue, afin de redéfinir les usages et de rééquilibrer le partage de la voirie entre tous les modes.

L'intervention réduit également la place de la voiture au profit des espaces végétalisés et perméables, contribuant à la lutte contre les îlots de chaleur et à la gestion naturelle des eaux pluviales.

Ce projet de revitalisation globale du centre redonne cohérence et attractivité à un cœur de ville en perte de vitesse. Il s'appuie sur un cadre de vie amélioré et une nouvelle dynamique commerciale et sociale.

- 6- Statut juridique et réglementaire (le site est-il soumis à une réglementation particulière ?)

Le site est soumis au PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) et au PPRM (Plan de Prévention des Risques Miniers).

5- CONTEXTE et HISTORIQUE DE LA DEMARCHE

La commune de Sainte-Foy-l'Argentière a engagé une démarche globale de réaménagement de son centre-bourg pour répondre à plusieurs enjeux à la fois techniques, environnementaux et urbains.

Un projet initié par des travaux de réseaux

Des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement devaient être réalisés afin de mettre un terme à la pollution de la rivière Brévenne. Ces travaux avaient pour objet de réduire les déversements au milieu naturel avec la déconnexion d'environ 5 ha de surface active, limiter l'intrusion d'eaux claires parasites permanentes et météoriques dans le réseau d'assainissement et ainsi améliorer la conformité du système d'assainissement. Profitant de cette intervention sur les réseaux, la commune a souhaité repenser l'aménagement de surface de manière cohérente, en intégrant une gestion des eaux pluviales au plus près de leur point de chute.

Une démarche inscrite dans le programme « Petites Villes de Demain »

Faisant partie du dispositif Petites Villes de Demain, la commune a élaboré un plan guide définissant une stratégie de développement et de revitalisation sur les vingt prochaines années.

Plusieurs actions prioritaires sont identifiées, dont treize concernent directement la requalification du centre-bourg :

- Réorganiser l'offre commerciale dans la ville basse
- Réaménager la place du Centre
- Repenser la place de la Gare
- Valoriser la place du Château
- Accompagner le développement du centre-bourg
- Faire du Parc une véritable destination
- Valoriser les entrées de ville
- Recréer la perspective depuis la route de Duerne
- Améliorer la fluidité et la sécurité routière
- Réaménager la Grande Rue
- Étendre les mobilités douces
- Renforcer la trame piétonne existante

- Végétaliser les espaces publics pour améliorer le cadre de vie

Une transition énergétique affirmée

L'aménagement du centre-bourg s'inscrit pleinement dans une logique de transition écologique et d'adaptation au changement climatique.

La priorité donnée à la végétalisation et à la renaturation vise à :

- Favoriser le développement de la nature et de la biodiversité en cœur de bourg,
- Offrir aux habitants des espaces conviviaux et agréables à vivre,
- Impliquer la population dans l'embellissement du cadre de vie,
- Renforcer la trame végétale urbaine pour rafraîchir l'air

La commune a également souhaité désimperméabiliser les sols afin de préserver la ressource en eau, maintenir un sol vivant et réduire le stockage de chaleur propre aux surfaces minérales. Les aménagements — noues paysagères, jardins de pluie, matériaux perméables — favorisent l'infiltration locale des eaux pluviales et la limitation de la dispersion des polluants.

Des espaces publics apaisés et attractifs

Enfin, le projet valorise les mobilités douces en donnant une place centrale aux piétons et aux cyclistes. La végétalisation contribue à instaurer des ambiances calmes et ombragées, propices à la promenade, à la rencontre et au lien social. Les espaces publics ne sont plus seulement traversés, mais véritablement vécus, invitant habitants et visiteurs à s'y attarder.

6- PRESENTATION DU PROJET

1. Description du projet (si le projet est un projet de type mixte SFN et solutions grises, décrire les différents types d'actions et leurs objectifs)

La stratégie mise en place pour la gestion des eaux pluviales a été réalisée par un découpage en 4 tranches. Le but de ces travaux étant d'enlever 5 ha de surface active du réseau d'assainissement et de privilégier une gestion alternative des eaux pluviales par infiltration et réutilisation.

Tranche 1 : secteur « Grande Rue Aval » avec la mise en séparatif et l'incitation d'une gestion à la parcelle des eaux pluviales. Ces eaux sont ensuite rejetées dans l'Orjolle. Au total de la tranche 1 : 1 900 m² de surface active déconnectée avec pour exutoire l'Orjolle.

Tranche 2 : secteur « Grande Rue-Rue du stade » : mise en place d'une gestion alternative avant rejet des eaux pluviales à débit régulé dans la Brévenne. Création d'un bassin de rétention de 300m³. Au total de la tranche 2 : 12 800 m² de surface active déconnectée, avec pour exutoire Brévenne (rétention et infiltration).

Tranche 3 : secteur « Grande Rue-Centre » : mise en place d'une gestion alternative dans le parc municipal (jardin de pluie et noues paysagères) avant rejet des eaux pluviales à débit régulé vers le ruisseau de l'Orjolle. Mise en séparatif Rue du Moulin et création d'un exutoire. Concernant le jardin de pluie et les 5 noues paysagères : le jardin de pluie fait la transition entre la Grande Rue et le parc municipal. Son profil est constitué de gradins permettant l'assise, d'un fond plat et d'un talus rattrapant le niveau existant côté parc. Le fond et le talus sont plantés de vivaces adaptées aux variations d'humidité du sol : salicaire, iris des marais, hystrix étalé. Le jardin de pluie est composé de 2 portions de

105 et 75 m³ avec exutoire régulé par office 112mm et surverses, soit un volume global de 180 m³. Les 5 noues paysagères forment la continuité du chemin de l'eau depuis le jardin de pluie jusqu'à l'Orjolle. Elles sont implantées en point bas d'emprise terrassées en talus doux. D'emprise variable, elles sont formées de cerclage en métal, arasés avec le sol attenant. De faible profondeur (25cm) le fond est revêtu de galets. Elles sont reliées entre elles par une noue peu profonde. Elles sont plantées de salicaire, d'iris et d'hytrix. Le volume global d'eau retenue et régulée par les aménagements du parc (jardin de pluie et noues paysagères) avant rejet à l'Orjolle est de 290 m³.

Au total de la tranche 3 : 1 400 m² et 8 800 m² de surface active déconnectée, exutoire Orjolle et infiltration.

Tranche 4 : secteur « Grande Rue-Route de Saint Genis l'Argentière » : déconnexion des eaux pluviales et mise en place d'une gestion alternative. Alimentation d'une zone humide avec débit régulé (Route de Saint Genis) et gestion des eaux pluviales par réseau et noues (Route du collège).

La tranche 4 correspond aux travaux les plus importants : il est en effet plus pertinent de commencer par intervenir sur la partie haute du secteur afin d'éviter que les eaux de pluie ne ruissellent vers la Grande Rue et le centre-bourg. Cela permet ensuite de déployer d'autres solutions de gestion alternative des eaux pluviales au cœur du village.

Au total de la tranche 4 : 18 700 m² et 4000 m² de surface active, exutoire Brévenne et zone humide

Enfin, les travaux paysagers et d'aménagement de surface ont permis de déconnecter des surfaces actives grâce à :

- Mise en œuvre de revêtements de sols infiltrants et perméables : sol stabilisé, nidagravel, pavés végétalisés, galets végétalisés, pelouses, plantations
- Végétalisation des espaces publics : plantation de 73 arbres-tige, 59 arbustes isolés ou en bosquet, 1617m² de massifs plantés en mélange et 1716 m² d'engazonnement rustique

Au total, la surface déconnectée s'élève à 47 600 m².

2. Types de suivis et méthodes d'évaluation mises en place

Dans le cadre de la non-conformité de la station, la CCMDL s'était engagée à faire une campagne de mesures sur le réseau suite à la mise en séparatif pour quantifier les volumes déconnectés. Sur 2025, il a été convenu de prioriser d'abord l'exploitation des données existantes (entrée station, DO...) pour mesurer les évolutions constatées à l'issue des travaux, les mettre en corrélation avec les épisodes pluvieux.

Fin 2024, début 2025, nous observons déjà une légère baisse de l'intensité des dépassements de la capacité nominale de la station par rapport aux années antérieures.

En parallèle des données d'entrée station la collectivité a mis en place à l'automne 2025 des points de mesures sur le réseau d'assainissement dans le cadre du diagnostic permanent. Ces mesures viendront documenter les volumes d'eau collectés.

3. Calendrier des actions / Date de fin du projet

Les premières études sur la transformation du centre-bourg de Sainte-Foy-l'Argentière ont commencé dès 2021 avec le bureau d'études « Atelier de Montrottier ».

L'ensemble des travaux préalablement présentés (réseaux et aménagement de surface) ont commencé en février 2024 et se sont terminés à l'automne 2025.

4. Gouvernance et animation du projet.

4.1. Gouvernance du projet

La Communauté de communes des Monts du Lyonnais est maître d'ouvrage délégué par la commune de Sainte-Foy-l'Argentière pour l'ensemble des travaux d'aménagement. La CCMDL a nommé une cheffe de projet pour le pilotage et le suivi du projet. Une équipe projet pluridisciplinaire a été créée afin de réunir les compétences, renforcer la coordination et conduire un projet à la fois cohérent, concerté et efficace. La cheffe de projet anime l'équipe dédiée, assure la coordination et la circulation des informations, et fait le lien avec l'ensemble des acteurs (bureaux d'études, concessionnaires réseaux...) et les élus de la commune de Sainte-Foy-l'Argentière. Des réunions de suivi ont été organisées régulièrement afin de partager les informations essentielles à l'avancement du projet.

4.2. Animation du projet (dont actions pour favoriser l'implication et l'acceptabilité)

La municipalité de Sainte-Foy-l'Argentière a mis en place de nombreuses actions **d'information** et de **consultation** pour favoriser l'implication de l'ensemble de la population (habitants et commerçants). Les consultations ont été menées en amont du projet et lors de sa conception. Ensuite, de nombreuses informations ont été communiquées tout au long de la réalisation des travaux, jusqu'à l'inauguration qui a eu lieu le 27 juin 2025.

En matière de consultation :

Tout d'abord, une restitution du Plan guide a été réalisée lors d'une réunion publique le 6 novembre 2021, afin de recueillir l'avis des participants sur l'ensemble des actions, grâce à un travail autour de tables rondes.





Atelier de Montrottier
Loïc Parmentier
& Associés



**REPENSER LA
GRANDE RUE
ET LA PLACE
DU CENTRE DE
SAINTE-FOY-
L'ARGENTIÈRE**

La mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement dès 2023 est l'occasion d'imaginer collectivement le devenir des espaces publics de Sainte-Foy.

L'Atelier de Montrottier qui accompagne la collectivité dans ce projet structurant viendra vous exposer les enjeux de ces travaux et recueillera vos avis et questionnements lors d'une permanence ouverte à tous les habitants.

**PERMANENCE POUR
RECUEIL DE PAROLE**

mercredi 6 avril
14h00 - 17h00
à la Salle des
Anciens (ex-centre
de vaccination)
dans le Parc

VENEZ NOMBREUX !

Ensuite, concernant exclusivement l'élaboration du projet d'aménagement du centre, une première consultation des commerçants et habitants a été faite très en amont. Elle a eu lieu le mercredi 6 avril 2022. Des plans et illustrations de la transformation du centre ont été présentés, puis les participants pouvaient discuter de certaines modalités du projet (ex : proposition de changement de sens de circulation), émettre de nouvelles propositions et débattre des premières orientations.

Les commerçants ont ensuite été consultés une seconde fois, lors d'une réunion le 11 juillet 2022, animée par la Commune et par le bureau d'études Atelier de Montrottier. Ce BE avait pour mission de réaliser une étude pré-opérationnelle d'aménagement de la Grande Rue, en complément de l'élaboration du plan guide. La réunion avait pour objet la présentation des grands principes d'aménagement et des premiers

arbitrages réalisés (25 personnes présentes).

Une troisième consultation de l'ensemble des commerçants a ensuite été organisée et animée par le bureau d'études Atelier A. Gardoni, maître d'œuvre des travaux d'aménagement de surface. Cette rencontre, qui s'est tenue le jeudi 25 mai 2023, avait pour objectif de présenter en détail les choix architecturaux et urbains retenus, ainsi que la planification des travaux (25 participants).

En matière d'information :

Une réunion publique a eu lieu le 6 février 2024, animée par le bureau d'études REALITES ENVIRONNEMENT et dont l'ordre du jour était la présentation des travaux sur le séparatif des eaux usées et eaux pluviales, et sur les solutions mises en place pour la gestion alternative des eaux pluviales (environ 180 personnes présentes).

Une seconde réunion publique a eu lieu le 22 mai 2024. Les grands principes d'aménagement, mais également le détail des plannings d'intervention des entreprises a été présenté à tous les habitants/usagers/commerçants/presse locale (environ 180 personnes présentes).



Sainte-Foy-l'Argentière

Monts du Lyonnais
Communauté de communes

RÉUNION PUBLIQUE

Aménagement du Centre-Bourg
de Sainte-Foy-l'Argentière

MERCREDI 22 MAI 2024
19H30 - SALLE EST/OUEST

186, Rue du Stade



atelier :
anegardoni
paysagistes architectes : urbanistes

SOTREC
INGENIERIE

EIFFAGE
ROUTE

FRG
PROCES
REINER, LAR

GreenStyle

URBATP
Parcs & Aménagements

CHEVAL
Migma

L. LAZARAGNE

De plus, de nombreuses informations ont été communiquées dans la presse, mais également dans les bulletins municipaux, les lettres d'informations communales, ou encore lors d'évènements comme les cérémonies des Vœux du Maire.

5. Indiquez s'il existe une articulation avec d'autres projets ou certaines politiques du territoire (information obligatoire pour les projets sur une surface réduite (<0.5 ha))

Le projet s'inscrit dans le cadre de la convention d'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) signée le 3 mars 2023, ainsi que dans le projet de territoire de la CCMDL. Il répond aux orientations politiques définies dans la convention d'ORT :

- Renforcer les fonctions de centralité et l'attractivité économique et commerciale des cœurs de bourg
- Conforter la qualité de vie par des centres-bourgs apaisés
- Valoriser le caractère patrimonial, architectural et urbain et faire de l'habitat un levier d'attractivité du territoire

7- COMMUNICATION

Publications et communication autour du projet en précisant les supports utilisés (articles de presse / internet, panneaux d'information, exposition...) et les démarches de promotion spécifiques (prix/distinction reçu le cas échéant)

La commune a assuré une communication régulière autour du projet, tant lors de sa conception que durant toute la phase de travaux, à travers différents canaux : les cérémonies des vœux du Maire, le bulletin municipal, la lettre d'information municipale et la presse locale.

Evènements

Fêtes des Mères:
Dimanche 26 mai, la Fête des Mères s'est déroulée sous la Halle, avec des élèves de l'école maternelle Simone Veil et de l'école Sainte Marie. Les poèmes et chants ont été appréciés et plus particulièrement par les mamans.
Une centenaire à Ste Foy. La Municipalité a voulu mettre à l'honneur Mme Chantal DE GAYARDON Marquise DE FENOUIL qui a fêté son 100ème anniversaire le 7 juillet, ainsi que les mamans qui ont donné naissance à leur 1er enfant depuis la dernière fête des mères. C'est ainsi que Mme Coraline BATAULT-SAUBIN a été également distinguée par Mme le Maire.
Toujours aux rendez-vous, les Sans Soucis Fidésiens nous ont animé cette cérémonie avec de nouveaux morceaux de leur répertoire.
A cette occasion Mme le Maire a aussi une pensée pour tous les papas et chaque maman est repartie avec une belle rose.

Travaux

Assainissement
Les travaux conduits par les entreprises SOGEA et LACASSAGNE se poursuivent selon leurs différentes phases selon la temporalité présentée lors de la réunion publique du 6 février.



Aménagement
Les travaux d'Aménagement ont débuté le 27 Mai 2024. Plusieurs entreprises se coordonnent pour la réalisation de ce chantier d'une belle ampleur. Une priorité a été fléchée dans la réalisation des places, tant que la section Assainissement se trouve dans la Grande Rue. Sur la Place de la Gare, un urbanisme transitoire a été créé afin d'optimiser et d'augmenter de façon conséquente le nombre de stationnement. Parallèlement à l'enfouissement de réseaux « secs », les entreprises travaillent cet été sur la réfection de la Place du Centre. Vous pouvez retrouver EIFFAGE pour la partie Voirie (VRD), MIGMA (béton) et GREEN STYLE (Partie Paysagère).



Édité et imprimé par nos soins

Ne pas jeter sur la voie publique

Au cœur de Sainte - Foy - l'Argentière Été 2024



Chères Fidésiennes, Chers Fidésiens

Ce début d'été, malgré le météo capricieuse, a retrouvé ses activités traditionnelles portées par nos formidables associations, entrecoupées par les diverses élections qui se sont déroulées dans un climat parfaitement serein. La 2ème édition de la Vogue, organisée par le Comité des Fêtes a été un succès et s'est clôturée par le feu d'artifice, offert par la Municipalité.

Je tiens à féliciter le travail du 1er Conseil Citoyen des Jeunes, qui a trouvé une première concrétisation dans la réalisation d'une fresque aux abords des écoles et du Collège.

Deux réunions publiques ont été mises en place le 6 février et le 22 mai 2024, auxquelles vous avez été nombreux à participer et je vous en remercie encore.

Au cœur de notre Sainte Foy, les actions concrètes, structurantes, à la fois attentives à l'environnement, tout en renforçant la sécurité, prennent corps chaque jour, au travers des travaux d'envergure de notre village.

Tandis que les travaux obligatoires de séparatif des réseaux sont sur le point de quitter la Grande Rue, les importants travaux d'Aménagement transforment peu à peu les espaces depuis un mois et demi, pour arriver, à terme, à la vision du village, qui est née de vos idées et de notre travail.

Tous ensemble, nous nous engageons pour que notre Sainte Foy rayonne au cœur de nos Monts.

Je profite de l'occasion pour remercier toute l'équipe municipale (Adjoints, Conseillers et Agents) pour leur investissement sans faille et je suis heureuse de vous annoncer que l'équipe s'agrandit avec le recrutement de Monsieur Régis LE GOUAR, notre Policier Municipal, Brigadier-Chef, qui interviendra à temps égal sur les communes de Saint Laurent et de Sainte Foy et va prendre ses fonctions le Jeudi 1er Août 2024.

Je vous souhaite de tout mon cœur un très bel été.

Prenez bien soin de vous et de vos proches

Karine BERGER
Votre Maire



Travaux Assainissement et Aménagement

D'une manière générale, que ce soit sur le chantier de l'assainissement ou sur celui de l'aménagement du Centre Bourg. Les deux projets avancent toujours en suivant les plannings présentés en réunions publiques. Aucun retard n'est à déplorer sur ces deux chantiers.

Assainissement :
Pour l'assainissement, l'entreprise SOGEA finalise quelques interventions dans le Parc et sur le haut de la Grande Rue. Quant à l'entreprise LACASSAGNE, elle réalise derrière les Balcons de la Brévenne, une large noue d'infiltration paysagère sécurisée qui permettra une gestion plus vertueuse des eaux pluviales. Ceci dans le but d'amener une temporisation de crue en cas de pluies soudaines et importantes. Le chemin piétonnier sera bien entendu remis et contournera cet ouvrage paysager.

Aménagement :
Pour l'Aménagement du tronçon du bas de la Grande Rue, les différents corps de métiers s'enchaînent. Ils arriveront vers l'Eglise avant le 8 décembre. Si la météo reste clémente, la création du 1er plateau en face de la Place du Centre, commencera fin octobre et nécessitera un temps de séchage de 3 semaines, ce qui empêchera la circulation des véhicules sur l'ouvrage. En revanche, tout restera accessible à pied, y compris l'accès aux commerces. Les Parkings aux abords sont nombreux : Place du Château, Place la Gare, Agora et Rue Louis Chaize . Une fois les trottoirs et le plateau terminés, il devrait s'en suivre début décembre un enrobé neuf et définitif sur toute la voirie de cette partie du village.






Notre village de demain

Lundi 23 septembre , une délégation de l'équipe municipale s'est rendue à la pépinière CHOLAT vers Chambéry.


Accompagnés d'experts, nous avons effectué le marquage de nos futurs arbres qui arboreront les places et la Grande rue pour notre petite ville de demain.

Mme le Maire a marqué le premier arbre.

Salle Joseph Vinay

La dernière semaine d'août, l'entreprise Courbière a partiellement repris le revêtement de la salle Joseph Vinay. Cela permettra de sécuriser la pratique sportive jusqu'à la réfection totale du complexe.



Les Cours de Tennis

Sur les 3 courts de tennis extérieurs :

- un a été entièrement refait pour la plus grande satisfaction des joueurs. Son revêtement offre un très bon amorti.
- Un deuxième a été rénové et régénéré.

L'éclairage a été entièrement refait en led et le confort visuel en est grandement amélioré.



Le Collège Val d'Argent

Cette rentrée scolaire 2024-2025 a été marquée par la participation de nos élèves à deux événements internationaux.

Jeux Paralympiques :
En effet, mercredi 4 septembre, une trentaine d'élèves se sont rendus à Paris afin d'assister aux Jeux Paralympiques. Ils ont pu découvrir les épreuves de para haltérophilie et honorer les athlètes lors de la cérémonie de remise des médailles. En ce début d'année scolaire, cette sensibilisation au handicap se poursuit avec l'intervention au sein du collège et lors du cross de l'association Pilat 42 Handi Nature. Cette dernière favorise la pratique sportive en pleine nature des personnes en situation de handicap.

WorldSkills :
Par ailleurs, mardi 10 septembre, les élèves de 4ème ont accueilli la délégation Néerlandaise qui participait aux WORLDSKILLS (championnat du monde des métiers des moins de 23 ans). Ils se sont ensuite rendus sur le site de la compétition, Eurexpo, le jeudi 12 septembre.





La communication a également été réalisée par la Communauté de communes, dans le bulletin communautaire 2024 :

GRANDS PROJETS

TRAVAUX SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE EN NOUVEL ÉLAN POUR LE CŒUR DU VILLAGE

Sainte-Foy-l'Argentière, un nouvel élan pour le cœur du village

Les travaux en cours de réalisation sur la commune de Sainte-Foy-l'Argentière ont un double objectif : mettre au norme le réseau d'assainissement pour un meilleur fonctionnement de la station d'épuration de compétence communautaire, réaliser le plan de mandat porté par la municipalité de Sainte-Foy-l'Argentière dont un des axes forts est la revitalisation du centre-bourg. Ce projet d'envergure, structurant pour le territoire, s'inscrit dans le dispositif national "Petites Villes de Demain" et bénéficie de soutiens spécifiques en ingénierie. La commune a délégué sa maîtrise d'ouvrage à la CCMDL.

Deux aménagements conçus pour répondre au mieux aux besoins des habitants

La Grande Rue sera réorganisée en deux secteurs avec une partie commerciale et une partie plus calme sur le modèle de "la rue jardin".

Des travaux d'assainissement pour améliorer le fonctionnement de la station d'épuration

Des travaux de séparation des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales ont été lancés à Sainte-Foy-l'Argentière, qui avait un système principalement unitaire (60% unitaire, 40% séparatif). Le secteur de la Grande Rue drainait de grandes surfaces, ce qui entraînait un fonctionnement excessif des déversoirs d'orage, causant des non-conformités réglementaires et une dégradation de l'environnement.

Pour y remédier, des travaux ont été engagés pour éliminer les eaux claires parasites et plusieurs dispositifs d'infiltration et de rétention des eaux de pluie ont été créés.

La partie plus apaisée sur le modèle de la "rue jardin"

Une rue jardin pour préserver la quiétude des résidents

La partie "rue jardin" de la Place du Château au rond-point (direction Duene et Saint-Genis-l'Argentière), est principalement résidentielle. En conséquence, un sens unique descendant sera mis en place pour apaiser cet espace et une bande cyclable montante sera matérialisée. De nombreux arbustes et massifs seront plantés pour végétaliser cet espace et apporter de l'ombre en période estivale.

Le suivi des travaux

Ces grands travaux ont démarré en juin 2024, et continueront jusqu'à juillet 2025.

Lieux et période des travaux

- Aménagement et restructuration de la Place de la Gare De juin à septembre 2024
- Réfection de la Place du Centre De juin à septembre 2024
- Réaménagement du Parc municipal De février à juin 2025
- Réfection de la Grande rue Partie commerciale - D'août 2024 à janvier 2025
- Réfection de l'avenue de la Place du Château De décembre 2024 à janvier 2025

Financement du projet

Aménagement des rues et des places, coût 2 858 000 € réparti comme tel,

- Subvention État : 555 000 €
- Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes : 142 300 €
- Subvention Département du Rhône : 190 500 €
- Subvention Agence de l'Eau : 140 000 €
- Dotation Voirie CCMDL : 280 000 €
- À la charge de Sainte-Foy-l'Argentière : 1 550 200 €

Réhabilitation du réseau d'assainissement coût 1 786 000 € réparti comme tel,

Eaux pluviales, coût 786 000 €

- Subvention Agence de l'Eau : 243 400 €
- À la charge de Sainte-Foy-l'Argentière : 542 600 €

Eaux usées, coût 1 000 000 €

- Subvention Agence de l'Eau : 253 900 €
- À la charge de la CCMDL : 746 100 €

8- FINANCEMENT

1- Coût détaillé du projet

Le coût global des travaux d'aménagement du centre bourg s'élève à 3 630 000 € dont environ 800 000 € de dépenses liées aux revêtements de sol drainants, perméables et à la végétalisation des espaces publics.

Le coût des travaux de mise en séparatif s'élève à près de 2 000 000 €.

2- Modalités de financement (plan de financement)

TRAVAUX À LA CHARGE DE LA COMMUNE DE SAINTE-FOY-L'ARGENTIÈRE



Total : 4 585 000 € HT

Réseau d'eaux pluviales : 855 000 € HT
Aménagement (places et voiries) : 3 630 000 € HT

État (DSIL)	555 000 €
Agence de l'Eau (Aménagement / Eaux pluviales)	383 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat Région)	142 000 €
Département du Rhône (Aménagement / voirie / vidéoprotection)	225 000 €
Dotations voirie CCMDL	280 000 €
Prêt à taux fixe (2,60 % sur 20 ans)	3 000 000 €

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT À LA CHARGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DU LYONNAIS



Total : 1 063 275 € HT

Travaux : 985 150 € HT
Études : 78 125 € HT

Agence de l'eau RMC	253 890 €
Département du Rhône	161 200 €
Emprunt	548 000 €
Autofinancement	225 000 €
Dotations voirie CCMDL	100 185 €

9- BILAN : Résultats obtenus et escomptés

1- Bénéfices eau (hydrologie, qualité de l'eau, hydromorphologie, risques...):

Le bénéfice premier est la déconnexion de 47 600 m² de surface active du réseau d'assainissement, la baisse des rejets directs des déversoirs d'orage, et la diminution des eaux claires parasites permanentes et des eaux claires parasites météoriques en entrée de station d'épuration.

2- Bénéfices Biodiversité

La renaturation du centre-bourg et la végétalisation des espaces visent à restaurer des écosystèmes et à améliorer la qualité de l'environnement urbain pour favoriser la biodiversité. Les principaux bénéfices sur la biodiversité sont :

- Augmentation de la diversité des espèces : en réintroduisant des espaces naturels, une plus grande variété d'espèces animales et végétales peut être accueillie, y compris des insectes pollinisateurs, des oiseaux, des petits mammifères, et même des plantes locales.
- Amélioration des habitats : la renaturation crée de nouveaux habitats, essentiels pour les espèces locales, qui trouvent ainsi un refuge et des ressources alimentaires (nourriture, eau, abris).
- Préservation et renforcement des corridors écologiques et des trames vertes et bleues : facilitation des déplacements des espèces et la dispersion de la faune
- Amélioration de la qualité de l'air et du climat : les plantes jouent un rôle clé dans la filtration de l'air et la régulation des températures, ce qui crée des conditions plus favorables à certaines espèces tout en réduisant les effets négatifs des îlots de chaleur urbains.

3- Autres bénéfices (adaptation au changement climatique, amélioration du cadre de vie, santé, apprentissage et éducation, emplois...)

Les travaux d'aménagement permettent une transformation durable du centre-ville, avec de nombreux bénéfices environnementaux, sociaux, économiques et éducatifs :

- Réduction des îlots de chaleur : la végétalisation contribue à diminuer les températures urbaines, atténuant ainsi l'effet d'îlot de chaleur.
- Amélioration du cadre de vie : la végétalisation transforme les espaces urbains, les rendant plus agréables et propices à la détente, aux loisirs et à la convivialité, tout en embellissant visuellement le centre-bourg.
- Apaisement du centre-ville et réduction du bruit : l'instauration d'un sens unique descendant sur une partie de la Grande Rue, la réduction de la circulation automobile et l'élargissement des espaces pour les piétons et les cyclistes rendent les espaces plus calmes et agréables.
- Bienfaits pour la santé : la mise en valeur des cheminements piétons, la création de bandes cyclables, le réaménagement du parc, la réorganisation des places de stationnement et la création d'une place de village encouragent l'activité physique et offrent des espaces de relaxation, de détente, de convivialité, de rencontre et de renforcement du lien social, favorisant ainsi le bien-être.
- Amélioration de la qualité de l'air : la végétation joue un rôle clé dans la filtration des polluants et contribue à l'amélioration de la qualité de l'air
- Renforcement de l'attractivité du centre : la transformation du centre-ville en un espace plus agréable et accueillant encourage les visiteurs à s'arrêter et à faire leurs achats, ce qui dynamise l'activité commerciale et contribue à la

préservation des emplois locaux. Par ailleurs, grâce à l'amélioration du cadre de vie et à la valorisation des espaces publics, de nombreux commerçants ont pris l'initiative de rénover leurs façades pour s'harmoniser avec l'esthétique du centre.

- Espace pédagogique avec la création de la zone humide : la zone humide aménagée sera un lieu d'apprentissage pédagogique pour les écoles, permettant aux enfants de découvrir les composantes de la nature de façon ludique

4- Reproductibilité

Ce projet d'aménagement est adaptable à tout territoire engagé dans une démarche de transition écologique et d'adaptation au changement climatique. S'il est porté politiquement, il doit être conçu de manière globale et transversale. L'objectif ici étant la mise en conformité du système d'assainissement tout en mettant en place une gestion alternative des eaux pluviales grâce aux aménagements urbains. D'autres communes lancent des projets d'aménagement et de transformation de leur centre-ville en ce sens.

5- Facteurs de succès

Dans un premier temps, les injonctions de l'État concernant la mise en conformité du système d'assainissement ont servi de catalyseur pour initier les travaux, et le besoin d'agir a été unanimement partagé. La convergence des intérêts entre la CCMDL, la commune et l'ensemble des acteurs et partenaires a favorisé l'émergence de dynamiques collaboratives.

Ensuite, un chef de projet a été désigné pour jouer un rôle de coordination et pour rassembler l'ensemble des parties prenantes autour d'un projet cohérent, partagé et synchronisé. Chacun a contribué activement au succès du projet, et toutes les compétences ont été mises à profit de manière complémentaire.

Enfin, les habitants, riverains, commerçants et usagers ont été associés très en amont du projet et durant toute la durée des travaux grâce à des actions de communication. Cette approche a permis de favoriser l'adhésion au projet et d'accompagner efficacement le changement.